



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 56173

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la demande du Syndicat national de la médecine esthétique visant à obtenir la reconnaissance de cette spécialité. Pour les professionnels, il s'agit avant tout d'offrir aux patients toutes les garanties de sécurité et de fiabilité des soins qu'ils prodiguent. A cette fin, ils voudraient obtenir la prise en compte des compétences acquises par une reconnaissance de qualification, la mise en oeuvre d'un enseignement universitaire spécialisé en ce qui concerne la formation initiale et la formation continue, la définition des charges de compétences spécifiques à la chirurgie plastique et réparatrice, à la chirurgie et la médecine esthétiques. Il souhaite connaître la suite que le Gouvernement a l'intention de réserver à ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56173

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 25